

# Déclaration de Foi

(La philosophie de notre corporation religieuse)

## PRÉAMBULE

Cette assemblée de croyants sera connue sous le nom de « **ÉGLISE LE CONTACT / CONTACT CHURCH** ». Elle sera connue dans cette constitution comme « L'église » et est en fonction en vertu de la *Loi sur les corporations religieuses*. Elle est une organisation sans but lucratif. Cette organisation n'a aucun but de s'enrichir, elle ou ses membres, mais tous ses profits ou accroissements fiscaux doivent être utilisés à la promotion de l'Évangile.

Même si la *Déclaration de foi* ne peut jamais remplacer l'autorité de la Parole de Dieu, elle affirme cependant les convictions essentielles permettant une oeuvre en commun. Par ce moyen, unis à l'Église fidèle de tous les siècles nous proclamons « un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême » (Ep 4-5).

## DÉCLARATION DE FOI

### ▪ BIBLE

Nous croyons que les 66 livres des Saintes Écritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infailible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour. La Bible, dans les textes originaux, est entièrement digne de foi et infailible dans tout ce qu'elle affirme.

(És 40.8 ; Jn 10.35 ; 2 Ti 3.15-17 ; 2 Pi 1.21)

### ▪ DIEU

Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit. Il est infini dans sa connaissance, dans sa puissance et dans sa présence. Il est immuable dans sa sainteté, sa justice, son amour et sa grâce.

(Mt 28.19 ; 2 Co 13.13 ; Jude 20-21)

### ▪ CRÉATION

Nous croyons que Dieu est créateur de tout, sauf du péché : qu'il a créé l'homme à son image, mais que la désobéissance de celui-ci a entraîné la condamnation, la corruption et la mort. La création de l'être humain à l'image de Dieu comporte la nécessité d'être en communion avec le Créateur et de le glorifier au sein de l'univers créé. La désobéissance d'Adam et d'Ève a

produit, par voie de conséquence, la rupture de cette communion, l'échec des relations humaines et des désordres de tous genres pour eux et pour leurs descendants.  
(Ge 1.26-27, 31 ; 2.7, 16-17 ; 3.6 ; Ec 7.29 ; Jn 1.2, 3 ; Ro 1.20-21 ; 2.14-15 ; Col 1.16)

## ▪ JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que Jésus notre Seigneur, est vrai Dieu de toute éternité. Qu'il a été conçu du Saint-Esprit, qu'il est né de la vierge Marie et qu'il est vrai homme sans péché ; que les Saintes Écritures présentent en outre comme objet de foi son enseignement, ses miracles, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel et visible, en puissance et en gloire. Au sujet de ce retour, il existe diverses positions ; quelle que soit celle que l'un ou l'autre pourrait adopter, nous sommes tous unis dans l'espérance de l'avènement personnel de Jésus-Christ et du triomphe de son Royaume.

(Mt 1.20-21 ; Jn 1.1-2, 2.11 ; Ac 1.7,11 ; Ro 1.3-4 ; 4.25 ; 1 Th 1.9-10 ; Tt 2.13 ; Hé 4.14-15 ; 1 Jn 2.2)

## ▪ SALUT

Nous croyons que le salut est par grâce : c'est le processus complet par lequel Dieu justifie, régénère, sanctifie et glorifie tout pécheur qui se confie en lui sur la seule base de l'oeuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Par la justification et l'adoption, nous sommes faits sujets du maître et enfants du Père.

La régénération s'opère par le Saint-Esprit : il nous amène à une vive conscience de notre péché, à une repentance véritable et à une conversion à Dieu en Jésus-Christ comme Sauveur ; il transforme notre coeur afin de le soumettre à Jésus-Christ comme Seigneur.

(Jn 3.3-8 ; 16.8-11 ; 1 Co 6.11 ; 2 Co 5.17 ; Ep 2.5-7 ; 5.18 ; Col 3.9-10 ; 2 Pi 3.18)

La justification par laquelle Dieu déclare le pécheur juste, ne se produit pas par les oeuvres, mais par la grâce, au moyen de la foi en Jésus-Christ notre Seigneur.

(Jn 3.16 ; Ro 5.1,8-9,19 ; 8.14, 30 ; 2 Co 7.1 ; Ep 1.3-14 ; 2.8-10 ; Hé 12.14 ; 1 Pi 1.9)

## ▪ SAINT-ESPRIT

Nous croyons que le Saint-Esprit habitant en nous, nous rend capables par sa puissance, de servir Jésus, de témoigner pour lui et de vivre la vie chrétienne.

Le fruit de l'Esprit se manifeste par le témoignage conséquent d'une vie conforme à la volonté de Dieu. Le Saint-Esprit a pour fonction notamment, afin de glorifier Jésus-Christ, d'enseigner et de conduire le peuple de Dieu, ainsi que de lui accorder ses dons en vue de l'édification de l'église.

(1 Co 12.4-6 ; Ga 5.22-23 ; Ep 4.11-13)

## ▪ ÉGLISE

Nous croyons que l'unité de tous les croyants est dans le Saint-Esprit et qu'ensemble, ils forment le corps du Christ, qui est l'Église.

L'Église doit être entièrement soumise à l'autorité de Jésus-Christ, son Seigneur. Elle est une théocratie avec des décisions à prendre à différents niveaux. C'est donc la responsabilité de l'ensemble des membres, soumis au Saint-Esprit, de chercher à discerner la volonté du Seigneur pour sa direction. On cherchera à obtenir le consensus, autant que possible.

Tous dans l'église sont appelés à se soumettre les uns aux autres dans la crainte du Christ. Les membres de l'église sont appelés à faire montre d'affection, de respect et de déférence envers les conducteurs spirituels, à les honorer et protéger leur réputation. L'Écriture nous appelle à pourvoir aux besoins matériels des pasteurs.

(1 Co 9.7-14 ; 1 Th 5.12-13, 1 Ti 5.17-19)

L'Église adore son Seigneur, se met constamment à l'écoute de la Parole de Dieu, accepte la responsabilité impérative de partager le message du salut avec le monde entier et met en valeur les dons de tous ses membres pour l'avantage de tous. À ces fins, les membres sont assidus au culte et aux autres réunions de la communauté, s'exhortent et s'encouragent mutuellement et donnent généreusement pour soutenir la mission de l'Église dans son ensemble.

(Mt 25.35-40 ; Jn 4.14 ; Ac 7.8 ; Ro 12.6-8 ; 1 Co 16.2 ; 2 Co 8.5 ; Col 3.17-18 ; 1 Th 5.11 ; Hé 3.13 ; Jac 1.27 ; 1 Pi 4.10 ; 10.25 ; Jude 23)

## ▪ BAPTÊME ET CÈNE

Nous croyons que le baptême par immersion et la Sainte Cène sont les deux ordonnances (ou symboles) devant être observées par l'Église en obéissance au commandement de notre Seigneur.

Le baptême, et la Sainte Cène célébrée sous les espèces du pain et du « fruit de la vigne », sont ordonnés par le Christ à l'intention de son Église et proclament sa mort et sa résurrection. Ces deux ordonnances (ou symboles) doivent être observées par l'Église. Nous croyons « significatif » l'ordre biblique : conversion, baptême, cène.

(Mt 3.13-17 ; 26.28-29 ; 28.18-20 ; Jn 6.48-63 ; Ac 2.38-42 ; Ro 6.1-11 ; 1 Co 11.12-19 ; 12.12-13 ; Ga 3.27-28 ; Co 2.12-13)

La foi en Jésus-Christ conduit au baptême, c'est-à-dire à l'immersion du croyant dans l'eau. À la suite du baptême, l'église reçoit le croyant dans son sein comme membre. Le croyant obéit ainsi au commandement du Christ et témoigne publiquement de son identification avec Christ en sa mort, son ensevelissement et sa résurrection. Ainsi il indique sa rupture avec le passé et son entrée dans un ordre nouveau créé par le Christ.

(Mc 16.16 ; Ac 22.38-47 ; 22.16)

La *Sainte Cène*, le repas du Seigneur ou la communion . . . autant d'expressions pour désigner la commémoration par laquelle le croyant participe au pain et au «fruit de la vigne » lesquels sont le signe de la mort expiatoire de Jésus-Christ. À ce repas, les croyants annoncent la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. « Chacun doit s'examiner lui-même et ainsi *prendre part* au repas du Seigneur. » Cette table est ouverte.

(1 Co 11.16, 28 ; 10.16-17)

#### ▪ **LIBERTÉ DE CULTE**

Nous croyons à la liberté de culte pour tous. La nature même de la foi comme engagement personnel dicte, en particulier, notre souci de la liberté religieuse *pour tous*. Par ailleurs, les chrétiens doivent être conscients de leurs responsabilités sociales et de la nécessité d'un témoignage conséquent dans les questions du domaine public.

(Mc 12.17 ; Ac 4.18-20 et 5.29)

#### ▪ **RÉSURRECTION**

Nous croyons qu'il y aura une résurrection corporelle des justes et des injustes : pour les uns, une résurrection pour la vie éternelle, pour les autres une résurrection pour la condamnation éternelle. Le Nouveau Testament souligne fortement la résurrection et cela parce que le Christ est ressuscité.

(Jn 5.29 ; Ac 24.15 ; Ro 8.11 ; 1 Co 15.53 ; 2 Co 5.8 ; Ph 1.21, 23 ; Hé 9.27 ; Ap 20.12 ; 14.13)